



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France
à

Société SAVERGLASS
3 rue de la gare
60960 Feuquières

Lille, le 12 juin 2018

Objet : **Régularisation administrative**
Information sur un avis tacite de l'Autorité Environnementale
N° d'enregistrement Garance : n°2018-2503

Monsieur,

L'autorité environnementale a été saisie le 5 avril 2018 pour émettre un avis sur le projet en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été expressément produit dans le délai de deux mois suivant la saisine.

Je vous informe de l'absence d'observations de l'autorité environnementale sur le projet. Le présent courrier pourra être joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture de département de l'Oise
DREAL Hauts-de-France (virginie.rebille@developpement-durable.gouv.fr)